



PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS DE L'ISIA

31.01.2007 – 15h00 – YONG PYONG - CORÉE
Grande salle de bal

ORDRE DU JOUR :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

Le président ouvre l'Assemblée des Délégués à 15h00 et remercie le site d'organisation Yong Pyong ainsi que le comité d'organisation coréen pour la mise sur pied du Congrès INTERSKI 2007. Il souhaite la bienvenue à tous les participants, et plus particulièrement au président d'INTERSKI Erich Melmer et au président de l'IVSI Norbert Bartle. Une attention spéciale est donnée au Dr Jochen Unger, premier secrétaire général de l'ISIA de 1971 à 1987, ainsi qu'à son successeur, l'inoubliable Dr Peter Monauni. Les traducteurs reçoivent des remerciements pour le bon travail réalisé durant les activités du congrès. La fédération finlandaise des professeurs de ski et son président Jusku Olkoa sont remerciés une fois encore pour les CM de Levi.

La préparation du Congrès INTERSKI a demandé beaucoup de travail et un engagement intensif : L'ISIA y a grandement participé, les efforts consentis ont été importants et l'engagement personnel a été considérable. Selon notre point de vue, le résultat est excellent et nous pouvons affirmer que l'effort en valait la peine. A l'avenir cependant, l'ensemble de l'organisation et la structure de l'INTERSKI devraient être reconsidérées. Merci une fois de plus à nos amis coréens pour leur engagement et leur travail, ce dernier n'étant pas toujours simple, si l'on sait que tout le personnel du CO a été remplacé dans son entier à plusieurs reprises.

L'Autriche et la Slovaquie ont postulé pour les CM 2009, notre prochaine manifestation. Nous remercions les sites d'organisation de Schladming et de Maribor pour leur candidature.

Le secrétaire général transmet la liste des participants au président, communiquant ainsi les fédérations membres représentées par leur délégué :

Liste des présences et des voix ISIA – AD 2007

Pays	Payé		Nbre de voix par pays	Représenté par :	Droit de vote (Nbre de voix)
	Oui	Non			
Andorre	X		1	Victor Iriarte	1
Argentine	X		2	Martin Bacer	2
Australie	X		1	Tony Smiths	1
Belgique	X		1	Timo Aerts	1
Bulgarie	X		1	Petar Iankov	1
Canada	X		1	Neil Tanner	1
Chili	X		1	absent	0
Croatie	X		1	Tomislav Sepic	1
Danemark	X		1	Tue David Bak	1
Allemagne	X		5	Christian Lechner	5

Finlande	X		1	Juha Pekka Olkola	1
France	X		11	Fernand Masino	11
Liechtenstein	X		1	Peter Monauni	1
Grande-Bretagne	X		2	Peter Kuwall	2
Grèce	X		1	absent	0
Pays-Bas	X		1	Frank Luiten	1
Irlande	X		1	Andrew Lockerbie	1
Israël	X		1	absent	0
Italie	X		11	Mario Fabretto	11
Japon	X		2	Masahiro Kurokawa	2
Monténégro	X		1	Mileta Lekovic	1
Nouvelle-Zélande	X		1	Michel Marchand	1
Norvège	X		1	Johan Malmsten	1
Autriche	X		3	Christian Abenthung	3
Pologne	X		1	Krzysztof Zieba	1
Roumanie	X		1	absent	0
Russie	X		1	Olga Darguzhas	1
Suède	X		1	Michael Seemann	1
Suisse	X		6	Karl Eggen	6
Rép. Slovaque	X		1	absent	0
Serbie		X	1	absent	0
Slovénie	X		1	Dusan Videmsek	1
Espagne	X		4	Hans Breitfuss	4
Rép. Tchèque	X		1	Jiri Kotaska	1
Turquie		X	1	absent	0
Hongrie	X		1	Janos Kerese	1
USA	X		1	Normand Lapierre	1
Total : 37 pays			74	30 pays présents	67

Le président confirme la présence de 30 pays (sur 37), lesquels disposent en tout de 66 voix (sur 72).

Les membres du comité sont tous présents, à l'exception de Björn Zeitz, ce dernier ayant excusé son absence.

L'Assemblée des Délégués a été convoquée et réunie conformément aux statuts ; le quorum est ainsi atteint.

Afin de contrôler et de confirmer les résultats des votes, deux scrutateurs doivent encore être nommés. Edoardo Roldan (Espagne) et Jusku Olkola (Finlande) sont proposés.

Décision 1/AD 2007:

L'Assemblée des Délégués désigne Edoardo Roldan et Jusku Olkola en tant que scrutateurs, à l'unanimité, sans opposition ni abstention.

Par ceci, le président déclare l'ouverture de l'assemblée et passe directement au point 2) de l'ordre du jour.

2. APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS ISIA DU 04.06.2006 À BOROVBETS - BULGARIE

Décision 1/AD 2006 :

Le Procès verbal de l'Assemblée des Délégués 2006 de Borovets – Bulgarie est approuvé à l'unanimité, sans opposition ni abstention.

3. RAPPORT DU PRÉSIDENT DE L'ISIA

La conjoncture européenne montre une certaine reprise, et plus d'argent se trouve à nouveau en circulation. Mais on constate également un réchauffement de la planète. Les petites stations situées à des altitudes plus basses ont des difficultés à survivre en tant que destinations touristiques hivernales. De nombreuses entreprises de remontées mécaniques sont aussi déficitaires en Suisse. Si cette situation se prolonge sur plusieurs années, les professeurs de sports de neige actifs dans de nombreuses stations devront aussi se battre pour survivre professionnellement. Seules les destinations offrant une bonne chaîne de prestations et de services permettant aux hôtes de se sentir comblés pourront assurer leur avenir. D'autre part, l'offre se concentrera fortement dans ces stations.

Nous portons une responsabilité dans nos propres pays et sur le plan international pour ce qui est de la situation des professeurs de sports de neige et pour le maintien de la profession, que ce soit en tant que directeur d'école de ski, comme responsable de la formation ou comme professeur.

Les solutions futures sont à trouver ensemble, et nous devons nous engager pour maintenir les valeurs des sports de neige à un niveau élevé et contribuer à leur développement.

Rapports des commissions :

La commission du marketing a augmenté ses dépenses l'avant-dernière année, celles-ci étant dues à l'impression des brochures et des affiches ainsi qu'à la distribution du CD comprenant toutes les informations importantes. Ce travail continue et la présence sur Internet est mise à jour en permanence.

La commission technique n'a pas organisé d'événement durant l'année écoulée, les contrôles de la formation dans les différents pays se trouvant au programme. Pour différentes raisons, ces contrôles n'ont malheureusement pas eu lieu, et nous nous devons de combler ce manque.

La commission juridique était occupée avec l'évaluation des demandes d'adhésion, et en premier lieu avec les éclaircissements relatifs aux conditions requises pour l'établissement d'une plateforme européenne destinée à la reconnaissance du titre professionnel.

4. APPROBATION DES COMPTES ANNUELS 2006 ET DÉCHARGE AU COMITÉ DIRECTEUR

Le trésorier Jiri Kotaska présente de façon détaillée les comptes annuels 2006 et explique individuellement les chapitres des dépenses et des recettes (voir annexe). En l'absence de question sur les comptes annuels, Martin Bacer fait état des résultats du contrôle des comptes. La comptabilité est tenue de façon propre, ordonnée et claire, tous les dépenses et les recettes sont comptabilisées de manière correcte, respectant également le budget. Les vérificateurs des comptes Martin Bacer et Jozsip Tucman proposent d'approuver les comptes.

Le président demande à l'assemblée des délégués d'approuver la proposition des vérificateurs concernant les comptes annuels 2006.

Décision 2/AD 2007 :

L'AD approuve à l'unanimité les comptes annuels 2006 et donne décharge au comité directeur et au président.

5. BUDGET 2008/ APPROBATION

Le budget 2008 est présenté par le trésorier Jiri Kotaska (voir annexe).

Tue Bak du Danemark demande pourquoi la colonne des recettes présente un déficit de 16.000 CHF par rapport à l'année précédente. Le trésorier explique cette situation par les paiements effectués plus tardivement.

En l'absence de question supplémentaire, le budget 2008 est soumis au vote.

Décision 3/AD 2007 :

L'AD approuve le budget 2008 à l'unanimité.

6. COTISATIONS

D'après le droit suisse auquel est soumise l'ISIA, les cotisations doivent être votées chaque année, y compris lorsque celles-ci ne changent pas. Le président propose de maintenir les mêmes cotisations qu'en 2007.

Décision 4/AD 2007 :

L'AD approuve à l'unanimité le maintien du montant des cotisations pour 2008, c'est à dire : Un montant de base de 750,00 CHF pour toutes les associations membres possédant jusqu'à 500 professeurs de ski de formation supérieure inscrits. Au-delà de ce nombre, 1,50 CHF est demandé pour chaque professeur de ski de formation supérieure supplémentaire.

7. DEMANDE D'ADHÉSION DE NOUVEAUX MEMBRES

Un nouveau membre ne peut être admis que lorsque, en plus de remplir entièrement le document présenté, le comité directeur a obtenu l'assurance que l'association faisant sa demande d'adhésion est l'association professionnelle la plus représentative de son pays. La CT doit également vérifier que le requérant remplit les standards minimums de l'ISIA.

La commission juridique procède à une vérification en accord avec les § 5 et 6 des statuts de l'ISIA, en utilisant comme base le questionnaire ISIA.

Deux nouvelles demandes d'adhésion ont été présentées, toutes deux provenant d'associations coréennes. La documentation a été remplie de manière plus ou moins complète par les deux demandeurs. Par contre, une évaluation sur place de leur système de formation, de leur organisation et de leurs structures n'a pas encore pu être effectuée.

La difficulté augmente du fait que les deux associations proviennent du même pays. En accord avec le § 5 des statuts de l'ISIA, seule une association par pays peut être membre de l'ISIA. L'habilitation doit de ce fait être effectuée de façon minutieuse.

Les demandes proviennent des associations suivantes :

KSIA Korea Ski Instructor Association ayant son siège à Séoul et

International Ski Instructors Association of Korea – Goskiclub, ayant son siège à Séoul également.

Pour le moment, aucune votation pour l'acceptation de ces deux associations en tant que membre ne peut avoir lieu.

Suite à une évaluation approfondie et jusqu'à une conclusion positive du processus d'adhésion des deux associations coréennes, qui autorise à représenter les professeurs de ski de Corée en accord avec les statuts de l'ISIA, le comité directeur propose d'octroyer un statut de pays d'adhésion.

Les pays d'adhésion ne bénéficient pas des droits de membre mais reçoivent toutes les informations de l'ISIA et sont invités aux manifestations organisées par celle-ci.

Décision 5/AD 2007 : L'Assemblée des Délégués charge le comité directeur et la commission juridique de clarifier la situation des deux associations coréennes. Suite à la vérification de la documentation complète des deux associations et dans le cas où cette documentation serait reconnue comme valable, l'Assemblée autorise l'attribution du statut de pays d'adhésion. La vérification de la formation doit encore être effectuée.

8. RAPPORT INTERMÉDIAIRE SUR LES PROGRÈS DE LA CRÉATION DE LA « PLATEFORME UE » ET PRISES DE DÉCISIONS JUDICIEUSES.

Le président exprime une fois de plus sa satisfaction due à la présence du Dr Peter Monauni. C'est en 1991 déjà que ce dernier a déposé à Bruxelles la première demande pour une reconnaissance européenne de la profession, lorsqu'il occupait le poste de secrétaire général de l'ISIA.

Suite à la dernière AD de Borovets en 2006, le comité directeur a été mandaté pour effectuer de nouvelles démarches à Bruxelles. Une demi-heure était prévue pour la rencontre, à laquelle nous étions invités par la commission pour représenter l'ISIA. Ce sont finalement plus de trois de discussions intensives qui ont eu lieu.

Suite à l'entretien, les représentants du comité directeur ont pu constater que la voie dans laquelle l'ISIA s'est engagée n'est pas simple. Il existe également d'autres solutions allant à l'encontre de la position de l'ISIA, et qui ne sont par conséquent pas applicables.

Une rencontre entre les pays du groupe Euro à Berne a ensuite eu lieu en janvier 2007. Le groupe Euro a déjà déterminé et appliqué des mesures d'uniformisation, et les différents pays ne désirent pas s'en écarter. La rencontre a débouché sur un accord afin de trouver ensemble une solution. Nous n'allons pas prendre une décision définitive pour le moment, les détails devant encore être discutés et clarifiés.

Nous avons rédigé une proposition lors de notre séance de préparation au sein de l'ISIA, qui offrirait aux professeurs de ski la possibilité de circuler librement en Europe et dans le monde. Notre proposition peut être visualisée sous la forme d'un graphique en pyramide, comme présentée sur l'écran. (Le graphique est présenté en annexe dans ce procès verbal.)

Chaque pays possède un système de formation progressif par paliers, du bas vers le haut.

Dans la pyramide, nous présentons ces paliers en bleu, en rouge et en noir, selon le système de marquage international du degré de difficulté des pistes.

L'objectif de l'ISIA est de garantir qu'aucun pays ne subisse de préjudice. Chaque pays peut organiser lui-même et de façon autonome la formation de ses professeurs de sports de neige. Au niveau bleu, on trouve les aspirants professeur de ski, les professeurs du premier degré, les moniteurs pour enfants, les auxiliaires et les moniteurs d'associations comme les « Übungsleiter » et les « Lehrwarte », dans la mesure où ils ont également le droit d'enseigner dans des écoles de ski. Le pays de provenance est seul à déterminer ce niveau.

Le niveau rouge comprend la formation nationale, que celle-ci se déroule dans un Etat au niveau régional ou national, ou qu'elle soit organisée par une association professionnelle. Elle doit toutefois répondre aux standards minimums ISIA donnant droit au timbre ISIA. Ces professeurs nationaux possèdent un niveau relativement élevé et travaillent généralement dans une école de ski de leur pays de provenance. Ils reçoivent le timbre ISIA et peuvent aussi travailler en dehors de leur pays de provenance, leur titre étant reconnu automatiquement par le pays hôte. Ils peuvent y exercer leur profession en tant que salarié au sein d'une école de ski locale, celle-ci endossant la responsabilité et la supervision du travail.

Une grande partie de nos membres répondent entièrement aux exigences du niveau rouge. Pour différentes raisons, leur programme de formation ne propose pas de niveau de

qualification supérieur. Dans ce cas, le niveau rouge représente le plus haut degré de qualification sur le plan national.

Nous désirons malgré tout offrir à toutes les nations la possibilité de former des professionnels compétents et qualifiés.

La pointe de la pyramide, apparaissant en noir, représente le plus haut degré de formation pour les professeurs de ski. Ce sont des professionnels pouvant exercer dans tous les domaines et auxquels l'ISIA souhaite offrir, avec l'établissement de la plateforme européenne, une totale liberté de circulation. Ces professeurs de ski de niveau supérieur doivent réussir, en plus de leur formation nationale, différents examens et modules de formation. Ceux-ci comprennent entre autres un slalom géant chronométré répondant aux critères de l'Eurotest et une formation traitant de la sécurité et des dangers en montagne, en terrain ouvert également, incluant la recherche avec DVA et les examens s'y rapportant. Les professeurs remplissent les standards minimums ISIA les plus élevés donnant droit à l'ISIA-Card, celle-ci leur permettant d'exercer la profession dans le monde entier, de manière indépendante également.

Il va de soi que l'acte formel de reconnaissance reste toujours sous la responsabilité de chaque pays. L'ISIA ne peut que servir de planificateur dans ce processus de reconnaissance automatique. Plus particulièrement en Europe, l'aménagement d'une plateforme commune par nos associations membres nous permet d'intervenir auprès des différents pays, autorisant ainsi la reconnaissance pour un titre d'excellence en utilisant notre sigle de qualité ISIA.

Pour autant que notre mandat soit maintenu, nous discuterons et déterminerons les différents critères avec les pays du groupe Euro.

Il va de soi que des critères objectifs et mesurables doivent être mis en place. Une banque de données internationale comprenant les informations sur les professeurs de ski doit être établie, à laquelle chaque nation aurait accès. Elle permettrait de contrôler en temps réel si une personne est habilitée ou non.

Si nous approuvons ce projet aujourd'hui, le président de l'association autrichienne des écoles de ski et le membre de notre comité directeur Richard Walter nous proposent de prendre part à l'Eurotest organisé par l'Autriche, qui se tiendra à St.Christoph am Arlberg du 23 au 29 avril. Les nations intéressées auront la possibilité de suivre en détail le déroulement d'un Eurotest et pourront également emmener leurs propres skieurs.

La discussion traitant de ce point à l'ordre du jour est ouverte.

Edoardo Roldan – Espagne : « La libre circulation de nos professeurs de ski est un sujet qui nous tient tous à coeur. Nous devons nous engager dans ce sens. Concrètement, ma question est : Est-ce que l'ISIA prendra en charge l'Eurotest ? »

Riet Campell : « A l'heure actuelle, nous sommes persuadés que l'Eurotest est le seul moyen objectif et mesurable pouvant être reconnu par Bruxelles. »

Peter Monauni – Liechtenstein : « Est-ce que l'Eurotest assurera la libre circulation ? »

Riet Campell : « Si la plateforme est reconnue par la commission de l'UE, oui. »

Michel Marchand, Nouvelle-Zélande : « Comment vois-tu la situation des pays du Pacifique Sud ? Devront-ils se déplacer en Europe pour effectuer le test ou pourront-ils être accrédités pour réaliser eux-mêmes le test ? »

Riet Campell : « Nous en avons discuté au sein du comité directeur. Les pays situés hors de l'UE pourront effectuer l'Eurotest eux-mêmes en respectant les mêmes critères. »

Suite à la discussion, le président soumet la question suivante au vote :

« Est-ce que les membres de l'ISIA sont d'accord avec la proposition présentant la pyramide de formation et sont-ils prêts à organiser un test de slalom géant chronométré selon les critères de l'Eurotest ou l'Eurotest ainsi qu'une formation spécifique sur la sécurité, pour obtenir une reconnaissance réciproque de la formation supérieure et pour permettre la mise en place d'une

plateforme répondant aux directives européennes en matière de reconnaissance professionnelle ? »

Suit un vote nominatif par appel de chaque nation, réalisé par le secrétaire général :

Résultat du vote :

Pays	Quote-part de voix	Voix			Abstention
		présentes	OUI	NON	
Andorre	1	1	1		
Argentine	2	2	2		
Australie	1	1			1
Belgique	1	1	1		
Bulgarie	1	1	1		
Canada	1	1	1		
Chili	1	X			
Croatie	1	1	1		
Danemark	1	1	1		
Allemagne	5	5	5		
Grande-Bretagne	2	2	2		
Finlande	1	1	1		
France	11	11	11		
Grèce	1	X			
Pays-Bas	1	1		1	
Irlande	1	1	1		
Israël	1	X			
Italie	11	11	11		
Japon	2	2	2		
Liechtenstein	1	1	1		
Monténégro	1	1	1		
Nouvelle-Zélande	1	1	1		
Norvège	1	1	1		
Autriche	3	3	3		
Pologne	1	1	1		
Roumanie	1	X			
Russie	1	1	1		
Suède	1	1	1		
Suisse	6	6	6		
Serbie	0	X			
Slovaquie	1	X			
Slovénie	1	1	1		
Espagne	4	4	4		
Tchéquie	1	1	1		
Turquie	0	X			
Hongrie	1	1		1	
USA	1	1	1		
Total	72	66	63	2	1

Décision 6/AD 2007 : L'Assemblée des Délégués approuve à la majorité la proposition du comité directeur. Répartition : 27 pays avec 63 voix votent oui, 2 pays avec 2 voix votent non et 1 pays avec 1 voix s'abstient.

9. CONGRÈS 08, CM 09

Il n'y a pas encore de candidature concrète pour l'organisation du congrès 2008. Avec Bozen, l'Italie a manifesté son intérêt pour l'organisation de la manifestation, qui devrait se dérouler à l'occasion de la foire professionnelle hivernale Prowinter (du 10 au 12. 04. 2008).

Aucune AD ne se tenant jusqu'à cette date, le comité directeur demande de lui accorder les pleins pouvoirs pour déterminer le lieu de déroulement du congrès.

Décision 7/AD 2007 : L'Assemblée des Délégués autorise le comité directeur à déterminer le lieu de déroulement du congrès 2008.

Championnats du monde ISIA 2009 :

Deux candidatures sont proposées :

L'Autriche avec Schladming et

la Slovénie avec Maribor

Chaque candidat dispose de 10 minutes pour son exposé, celui-ci étant réalisé à l'aide d'une présentation Power Point.

Suite à la présentation, on procède à un vote secret à l'aide de bulletins :

Résultat du vote :

Suffrages exprimés :	66
pour Maribor :	36
pour Schladming :	28
abstentions :	2

Décision 8/AD 2007 : L'Assemblée des Délégués confie l'organisation des Championnats du monde ISIA 2009 à l'association slovène des professeurs de ski ZUTS et au site de Maribor.

10. DIVERS

Karl Eggen, président de Swiss Snowsports, demande la parole sous le point Divers et fait la proposition suivante :

« Le congrès ISIA désire (tout comme l'IVSS et l'IVSI) être intégré dans le Congrès INTERSKI. Les mêmes thèmes y sont traités et les mêmes personnes y participent. Ce ne sont que 100 à 150 personnes qui prennent chaque fois part aux congrès des différentes associations. Cela représenterait une immense économie d'argent et de temps. Une intégration des CM ISIA augmenterait l'attractivité de l'INTERSKI. L'intervalle entre les congrès devrait être réduit et passer à trois ans. »

Le président Campell explique à Karl Eggen qu'une votation en règle de sa proposition ne peut pas avoir lieu, car celle-ci aurait dû être déposée dans les délais et inscrite à l'ordre du jour. Karl Eggen désire seulement effectuer un vote d'évaluation, afin de voir auprès de membres de l'ISIA si sa proposition représente une voie possible pour la réforme de l'INTERSKI et la rénovation des congrès spécifiques.

Lors de cette prise de température, 21 représentants nationaux ont levé la main en signe d'approbation, une voix s'exprimant contre cette proposition.

La parole n'étant plus demandée et la salle devant être aménagée pour l'Assemblée Générale de l'IVSI à suivre, le président clôt la séance à 16h45.

Le président
Riet R.Campell

le secrétaire général
Hugo Reider

Belp, 21 mars 2007